

NON, AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE!
OUI, A UNE FORMATION SOUS STATUT SCOLAIRE DE QUALITE!
DES MOYENS POUR LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES!

La carte des formations professionnelles de l'académie de Créteil proposée par le rectorat est profondément choquante. Elle marque un retour en arrière inacceptable pour les lycées professionnels avec le développement prévu ou proposé de 33 sections en apprentissage pour les rentrées scolaires 2014 et 2015! 9 dans le cycle post-bac, et 24 dans les cycles bac pro ou CAP.

Cette volonté affirmée de développer l'apprentissage est une régression dangereuse pour l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Avec la création du premier baccalauréat professionnel en 1985, s'affirmait la volonté d'une élévation du niveau de diplôme pour les élèves de la voie pro et un alignement sur les deux autres voies du lycée; développer l'apprentissage c'est revenir à une vision réductrice de la voie pro qui n'offre comme seul débouché que l'insertion professionnelle. L'apprentissage peut apparaître pour certains comme une solution à l'échec scolaire et au chômage mais c'est une régression car elle vise à faire passer les élèves du statut d'élèves au statut de salariés dès la sortie du collège, au moment où le collège unique perd de plus en plus de moyens pour la réussite des élèves. A l'opposé la CGT défend l'idée d'une scolarisation obligatoire et gratuite jusqu'à 18 ans pour tous les élèves! L'apprentissage est présenté par le rectorat comme la voie de recours aux difficultés que connaissent les lycées professionnels, difficultés largement amplifiées avec la généralisation du bac pro 3 ans et ses corollaires: le tout CCF et l'augmentation des stages. C'est une gageure, qui porte en fait une vision rétrograde de l'école qui a pour seule ambition pour les élèves de la voie pro une orientation précoce et une fin de scolarité au niveau CAP ou bac professionnel.



Ce développement de l'apprentissage se présente sous deux formes: soit la mise en concurrence pure et simple de sections sous statut scolaire remplacée par des sections en apprentissage; soit par la mise en place de la mixité des publics au sein d'une même section. Cette dernière orientation est particulièrement pernicieuse car elle constitue tout à la fois un recul de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, mais aussi une attaque sur le temps de travail des personnels car une telle mixité des publics ne peut-être mise en œuvre sans l'annualisation du temps de travail.

Nous appelons donc les enseignants des lycées professionnels à regarder les orientations données par la carte des formations professionnelles du rectorat, à saisir le conseil d'administration de l'établissement de cette question et à signer cette pétition contre le développement de l'apprentissage.

